

## FIL ROUGE

### ***Lettre d'information et d'échanges de pratiques à destination des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin***

Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au mercredi 15 avril. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

En complément des liens déjà transmis la semaine dernière, voici de nouvelles informations et retours d'expériences ainsi que d'autres liens vers les sites que nous vous invitons à consulter, afin que vous puissiez plus aisément trouver les informations que vous cherchez.

N'hésitez pas à m'envoyer vos témoignages vos expériences, bonnes ou moins bonnes, vos besoins, vos demandes de conseil, une idée lumineuse !

Faites passer votre message : [martine.fleith@bas-rhin.fr](mailto:martine.fleith@bas-rhin.fr) ou 06 34 40 87 98

---

## LA QUESTION JURIDIQUE DE LA SEMAINE

### **Comment bénéficier du dispositif de chômage partiel pour les écoles associatives ?**

#### **Réponse**

Comme évoqué dans le dernier **FIL ROUGE**, s'il n'y a pas moyen de mettre en place un enseignement à distance, il y a alors possibilité et en dernier recours pour l'employeur, de faire appel au chômage partiel.

Le ministère du travail a indiqué dès le 16 mars que les entreprises avaient désormais 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif :

- Une demande d'activité partielle peut être déposée en ligne sur le site du ministère du travail dédié au chômage partiel : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
- L'entreprise verse une indemnité égale à 70% du salaire brut (environ 84 % du net) à ses salariés. Les salariés au SMIC ou moins sont indemnisés à 100%.
- L'entreprise sera intégralement remboursée par l'Etat, pour les salaires jusqu'à 6 927 € bruts mensuels, c'est à dire 4,5 fois le SMIC.

Sur le site du CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir), une mise à jour est en cours à la suite des nouvelles ordonnances et décrets dans le cadre du Covid-19 - 27 Mars 2020 : <https://www.cnea-syn.org/>

Pour avoir un accompagnement plus ciblé, prenez contact avec :

- la DIRECCTE du Grand Est où l'accueil est assuré exclusivement par téléphone au : **0 806 000 126** (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 + mercredi de 14h à 16h30) ou par courriel : [alsace-ut67@direccte.gouv.fr](mailto:alsace-ut67@direccte.gouv.fr)
- la région Grand Est sur les dispositifs d'accompagnement mis en place par les conseils régionaux pour les entreprises impactées par le Coronavirus : [pacte.tresorerie@grandest.fr](mailto:pacte.tresorerie@grandest.fr)

## L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU DEFI DE LA DISTANCE

Dans cette rubrique nous vous proposons de contribuer en témoignages et en retours pratiques de l'utilisation des différents supports numériques actuellement disponibles pour les enseignants.

### Echanges de bonnes pratiques

#### Focus sur... BolérO, l'école de musique et de danse d'Oberhausbergen/Mittelhausbergen

Un groupe WhatsApp des professeurs a été mis en place afin d'échanger les bons tuyaux et des liens de sites gratuits (pour la FM par exemple : *Acadezik*, *Solfego* ou *Metronimo*)

Le suivi pédagogique s'organise de diverses façons :

- Utilisation de logiciels : *WhatsApps*, *Skype* ou *Facetime* pour les professeurs et les élèves qui sont équipés de matériels informatiques
- Echanges de vidéos entre les professeurs et les élèves (avec autorisation préalable des parents pour les mineurs)
- Création de quizz, mots mêlés, mots fléchés à partager pour tout niveau avec *Google forms* (les quizz sont partagés sur le site de la commune et proposés aux habitants d'Oberhausbergen)
- Envoi par emails de documents et de partitions, scannés
- Mise en place d'un carnet de bord de suivi
- Sur *Facebook*, tous les soirs à 19h les épisodes "Les professeurs de BolérO avec vous"
- Vidéo des répétitions séparées des musiciens du Bergen Band :  
[https://www.facebook.com/Lebergenband/?tn=%2Cd%2CP-R&eid=ARDCcr1CIWneiHbpJx7iyBcSQ\\_o4MkFV\\_YqezUmK1O7lv2hWZ7\\_YyYaRS7wXPo114cuSnAK5O8FOtIMW](https://www.facebook.com/Lebergenband/?tn=%2Cd%2CP-R&eid=ARDCcr1CIWneiHbpJx7iyBcSQ_o4MkFV_YqezUmK1O7lv2hWZ7_YyYaRS7wXPo114cuSnAK5O8FOtIMW)



### Liens glanés sur la toile...

La Région Grand Est a publié un petit recueil rappelant les bonnes pratiques du management à distance permettant de maintenir le lien avec les équipes.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/guide-management-a-distance-situation-exceptionnelle>

\*\*\*

Accès à des concerts sur les sites suivants :

Philharmonie de Paris

<http://pad.philharmoniedeparis.fr/>

Berliner Philharmoniker

[www.digitalconcerthall.com](http://www.digitalconcerthall.com)

Arte

<https://www.arte.tv/fr/arte-concert/>

### Et pour la danse ? Rester mobile tout en restant chez soi...

Pour découvrir des initiatives pédagogiques encourageant les élèves danseurs à continuer de se relier à leur corps, à leurs sensations, et à (re)découvrir une culture chorégraphique aussi vaste que riche ! Certaines informations s'adressent aussi à vous, en tant que danseur – chorégraphe - pédagogue (entraînement régulier du danseur, ressources professionnelles...).

Télécharger le dossier [Fil rouge – spécial Danse](#) mis à jour régulièrement.